

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Erica Espinales-Tenorio

<https://www.cadre21.org/membres/9b1cab84ba2163a9a800718f>

Date d'obtention : 2024-02-16 18:56:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Tout d'abord, je retiens qu'il y a une procédure à suivre en tout temps afin de garder une cohérence dans nos interventions.

C'est également une bonne façon d'encadrer notre intervention et d'éviter les erreurs. Cette méthode est claire et précise.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais essayer d'être plus à l'écoute de mes élèves et éviter les jugements ainsi que des commentaires qui pourrait les rendre inconfortables ou même briser le lien de confiance. Je vais également faire attention de ne pas banaliser/minimiser les sentiments, les inquiétudes ainsi que les situations des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de conserver la dignité des élèves en évitant de regarder leur photos et en évitant de chercher des détails qui n'apporte rien à l'intervention tels que: les couleurs, positions, heure, mots, raisons qui l'ont mené à envoyer cela, etc. De plus, je dois faire attention lorsque je partage les informations, c'est-à-dire, à qui j'en parle et quels détails je peut donner.